



Cas d'indivision suite à une séparation

Par **Linda SOR**, le **04/11/2008 à 15:21**

Bonjour, rn rn Avec mon conjoint, nous sommes séparés depuis maintenant 1 an. rn Il s'avère qu'avant cela, nous avons acquis ensemble l'achat de deux biens : une voiture et un appartement. rn Comment dois-je procéder pour l'indivision ? rn A qui dois-je m'adresser exactement ? Avocat spécialisé en pénal, en immobilier ou en droit de la famille ??? rn Seules solutions seraient de vendre le tout, ou qu'il rachète mes parts mais à ce jour, rien n'avance. rn Je vais lui envoyer mon dernier rappel, à savoir ma lettre pour régler cette affaire à l'amiable pour qu'il trouve au plus vite une solution sans que nous ayons à régler ceci au tribunal. rn rn Voici quelques éléments qui pourraient vous aider : rn rn - nous avons acquis un prêt à taux 0% rn - avons donc 3 crédits sur le dos (voiture, appartement et taux 0%) rn - a des difficultés à payer, puisque le compte commun est souvent en négatif à cause de lui puisque je réapprovisionne tous les mois pour ma part rn - héberge des personnes sans mon accord rn - surtout que je n'y vis plus du tout : m'interdis d'y accéder rn rn J'aurai beaucoup d'autres éléments à vous donner mais pourriez-vous simplement me guider dans un premier temps ? rn rn Merci par avance, rn rn Cordialement, rn rn Linda SOR